

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 11 avril 2024 Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 11 avril 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 26_2024</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Carole ETTORI), Béatrice TISSOT, Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Véronique LEGENDRE Secrétaire de séance : Gaëlle MESSINA</p>

Objet : FORÊT COMMUNALE : MOBILISATION DE BOIS ÉNERGIE SUITE A UNE COUPE SANITAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent la réalisation d'une coupe sur les parcelles 1-2-3-4-5-6-7 de la forêt communale motivée par une attaque sanitaire de scolyte de l'épicéa.

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation de bois énergie établi. Le montant des travaux d'exploitation est de 7 401.16 € HT. Devis de l'entreprise EURL MATFOREST pour l'abattage de 3 545.01 € HT et le devis de l'entreprise EFHL pour le débardage de 3 856.15 € HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 7 401.16 € HT** (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables pour la mobilisation de bois énergie**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du **Conseil Départemental de la Haute-Savoie** pour la mobilisation de bois énergie est de : 2 960.46 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux précités.
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental ou de l'Etat pour la mobilisation de bois énergie.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p> <p>Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Gaëlle MESSINA</p>
--	---	--

